

l'an deux mil vingt -deux
le vingt-trois juin à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEP CZAK, EVEN, GIBAUD-AZIZA, LAMIRAL, LE MOING, MILON,
MUNIER, PASSET, RANCE, SANTINHO

Date de convocation
17 JUIN 2022

formant la majorité des membres en exercice.

**Date d'affichage
de la convocation**
17 JUIN 2022

Pouvoirs : M. BONY a donné procuration à M. MUNIER
M. DIOP a donné procuration à M. EVEN
Mme FLOHIC a donné procuration à Mme MILON
M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING
Mme GILLMANN a donné procuration à M. PASSET
Mme MURET-MORIN a donné procuration à Mme CHARIERAS

**Date d'affichage
de la délibération**
28 JUIN 2022

Absent non excusé :./.

M. LAMIRAL a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

OBJET : Tarifs pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire

Mme la Maire rappelle les tarifs votés en 2021 pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire, applicables à compter du 7 juillet 2021 et propose à l'Assemblée une augmentation de 3 % de ces tarifs. Elle précise que ces tarifs n'ont pas évolué depuis la reprise en gestion directe du centre par la commune en 2018.

Mme RANCE demande le bilan de fonctionnement du centre pour ce début d'année. Le bilan sera transmis à réception des chiffres de juin. Mme la Maire indique que les réflexions se poursuivent pour améliorer la rentabilité du centre de loisirs, notamment pendant les vacances scolaires, en incitant les familles des communes voisines à y inscrire leur enfant et en ajustant les périodes d'ouverture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
Par 17 voix « pour » et 2 absentions (M. FOUILLOT et Mme LE MOING),

FIXE les tarifs pour l'accueil du temps périscolaire et extrascolaire à compter du 8 juillet 2022 comme suit :

1/ Familles domiciliées à Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.79 €	8.11 €	14.07 €* 14.07 €	28.14 €* 28.14 €
B	4.57 €	7.77 €	13.59 €* 13.59 €	27.17 €* 27.17 €
C	3.98 €	5.75 €	10.64 €* 10.64 €	21.27 €* 21.27 €
D	3.53 €	5.10 €	9.41 €* 9.41 €	18.99 €* 18.99 €

Accusé réception en préfecture
078-217801281-20220623-DCM2022_031-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.14 €	7.13 €	12.51 €*	25.03 €*
B	3.93 €	6.87 €	12.10 €*	24.19 €*
C	3.43 €	4.94 €	9.35 €*	18.69 €*
D	3.04 €	4.40 €	8.28 €*	16.55 €*

2/ Familles domiciliées dans une autre commune que Cernay-la-Ville

a/ tarifs pour 1 enfant

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.79 €	8.11 €	18.31 €*	36.62 €*
B	4.57 €	7.77 €	17.66 €*	35.32 €*
C	3.98 €	5.75 €	14.04 €*	28.07 €*
D	3.53 €	5.10 €	12.42 €*	24.84 €*

b/ tarifs pour 2 enfants et plus (exclusivement dans le cas d'une séance où les 2 enfants ou plus sont présents simultanément au centre)

Tranche	Matin	Soir	Demi-journée	Journée
A	4.14 €	7.13 €	16.26 €*	32.53 €*
B	3.93 €	6.87 €	15.70 €*	31.39 €*
C	3.43 €	4.94 €	12.34 €*	24.68 €*
D	3.04 €	4.40 €	10.93 €*	21.85 €*

*dont prix du repas : 5.10 €

RAPPELLE les tranches du quotient familial :

Tranches	Quotient familial
A	De 14 006 € et plus
B	De 11 206 € à 14 005 €
C	De 8001 € à 11 205 €
D	Moins de 8 000 €

PRECISE que le quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{nombre de parts}}$$

DECIDE de maintenir à 4,00 € par enfant et par soir la pénalité facturée aux parents pour la première demi-heure de retard, soit jusqu'à 19 h 30, puis à 10 € par demi-heure de retard supplémentaire.

Pour extrait conforme
 Cernay-la-Ville, le 29 juin 2022
 La Maire
 Claire CHERET



Accusé de réception en préfecture 078-217801281-20220623-DCM2022_031-DE Date de télétransmission : 30/06/2022 Date de réception préfecture : 30/06/2022
--